



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-19

PRÉFECTURE DES ARDENNES

- 1 OCT. 2009

ARRIVÉE

L'an deux mille neuf,  
Le 30 septembre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	24 août 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	22
+ vote par procuration	1

**Étaient présents :**

M. Jacques JEANTEUR, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, M. Jean-Pierre FLORENTIN (qui a un pouvoir de M. Philippe), M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Bernard PIERQUIN, Melle Morgane PITEL, M. Alain ROY, M. Pascal GILLAUX (représentant M. Porcelli), M. Joël HIGUET (représentant M. Tournay), M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORFF

**Objet de la délibération :**

**Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour le remplacement d'un agent momentanément absent**

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Pour assurer les besoins du service et dans l'attente du retour de l'agent placé en congés maternité et en congés payés, **le comité syndical, à l'unanimité,** décide de créer un poste adjoint administratif de 2ème classe pour une durée de 3 mois.

La durée hebdomadaire est fixée à 20 h. La rémunération est calculée sur la base de 20/35ème de l'indice brut 297 indice majoré 292.

Le Président,

Jacques JEANTEUR

